

Date
de
convocation :
15/12/2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Dimitri CLOT (pouvoir à Pascal GOUY), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE), Emeline MOUNIER (Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (5).

Absents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Colette MORIN (3).

Madame Patricia SOUCHON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Rénovation énergétique bâtiment « Pôle Enfance » - demande de subvention auprès de la Banque des Territoires.

DCM 20251217-10

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20250722-11 du 22 juillet 2025 approuvant l'adhésion de la Commune de DUNIERES au groupement de commandes concernant le marché de maîtrise d'œuvre et de travaux relatifs à la rénovation énergétique du bâtiment partagé « Pôle Enfance » à DUNIERES.

Il précise que les honoraires du maître d'œuvre relatifs aux missions allant jusqu'aux études de projet peuvent bénéficier de l'aide de la Banque des Territoires.

Il présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	9 560.00 €	Banque des Territoires	4 780.00 €	50%
		Autofinancement	4 780.00 €	50%
TOTAL	9 560.00 €	TOTAL	9 560.00 €	100%

AR Prefecture

043-214300873-20251217-DCM20251217_10-DE
Reçu le 24/12/2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Banque des Territoires une subvention de 4 780.00 € ;
- Charge Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Patricia SOUCHON



AR Prefecture

043-214300873-20251217-DCM20251217_10-DE
Reçu le 24/12/2025